



## Un accord d'entreprise, ça se respecte !

L'accord pré-presse de 2010, définissant les organisations et effectifs à la rédaction, est-il respecté par la direction ? La CGT a posé cette question lors de la commission rédaction du 20 février. Pour nous, c'est NON ! Ce qu'a reconnu la direction avec embarras...

Or, la Rédaction en chef continue de dérouler son tapis. Dans la plus grande illégalité...

Avec le projet NOR, les commissions multimédia, prépresse et effectifs sont passées en mode hibernation. Pas les salariés !

Conformément à cet **accord**, la CGT demande une réunion de suivi dans les plus brefs délais. Les engagements pris **paritairement** ne sont pas tenus.

À ce jour, de nouvelles organisations handicapent les équipes en plein « web first » dans les secrétariats de rédaction.

Les effectifs prévus en décembre 2010 ne tenaient pas compte des nouveaux postes de SR web ou encore des JCC. Une compensation de 7,50 euros bruts par jour a été octroyée aux SR web, alors qu'ils disposent à peine de leur fiche de poste. Ils travaillent un week-end entier sur deux en moyenne.

Tandis que leurs collègues SR bi-médias se sentent parfois infantilisés, et de moins en moins bien considérés. Leur tourne du week-end n'a quant à elle absolument pas été anticipée : les dimanches ou fériés à 7, au lieu des 9 par jour dans l'accord et sans compensation salariale.

Les vacances scolaires qui permettaient de souffler un peu, sont devenues des périodes de travail difficiles dues à l'effectif réduit. D'un département à l'autre, d'une période à l'autre, de grosses disparités sont constatées.

Dans l'accord, les salariés « reconvertis » devaient être considérés comme stagiaires une année seulement. Or, l'entreprise semble les avoir déclarés stagiaires pendant deux ans...

Après des décennies d'implication, c'est glaçant !

Enfin, par accord : « À l'issue de dix années... aucun journaliste reconverti ne saurait être en dessous du coefficient 130 de la grille des journalistes ». En ce moment, certains chefs convoquent ceux qui abordent leur onzième année en annonçant un cadeau pour leur bon travail : « Nous allons demander que tu passes au coefficient 130 ».

Ce cadeau, le produit d'une négociation, n'est pas promis à tous. Il doit pourtant être appliqué de manière automatique.

## Ce n'est pas Noël, c'est juste un anniversaire ! Dix ans !

Les élus CGT demandent les données chiffrées, promises dans l'accord de décembre 2010.

Les effectifs ont fondu parmi les SR bi-médias. La charge de travail et la charge mentale, elles, chauffent les esprits et rabetotent les motivations. Baisser la pagination ne gommara pas les conditions de travail, les 40 papiers à relire, sinon plus !

De nouveaux métiers, une charge de travail augmentée, un accord à respecter.

## La CGT ne voit qu'une seule solution : embaucher !

*Rennes, le 13 mars 2020*